

Lors du précédent scrutin, il y avait eu 31 voix d'écart entre le nouveau maire, Yannick Bernard, et le sortant, Charles Scibetta.

Le Conseil d'État à décision variable...

À quoi joue le Conseil d'État dans ce pays ? La question peut se poser. À Saint-Paul-de-Vence, dans une configuration encore plus désavantageuse pour Corinne Paolini, les élections municipales ont été confirmées alors qu'il n'y avait que 7 voix d'écart. Le seul argument du Conseil d'État pour juger les élections à Carros, ce sont des parutions d'un journal satirique, *Le Ficanas carrossois*, qui aurait publié des informations diffamatoires. parution complètement indépendante du maire actuel, Yannick Bernard, selon le principal intéressé. Alors, y a-t-il un deux poids, deux mesures ? La question peut être posée... Dans l'attente, il y aura donc de nouvelles élections municipales à Carros entre le maire actuel et son adversaire malheureux, Charles Scibetta, le maire sortant. Nul doute qu'il y aura d'autres listes avec un RN peut-être uni cette fois et des listes qui forcément seront un peu différentes de part et d'autre.

Vers un nouvel affrontement Yannick Bernard / Charles Scibetta ?

Le calendrier devra être fixé par le préfet dans les trois mois, comme il l'a fait pour Menton, dans un autre contexte suite à la disparition du maire, Jean-Claude Guibal. À l'annonce de la décision jeudi dernier, le maire, Yannick Bernard a assuré « s'attendre à cette décision » et d'ajouter qu'il « *se réjouit de pouvoir se représenter devant les habitants afin d'être légitimé par les Carrossoises et les Carrossois, fort du travail accompli et confiant par rapport aux témoignages que j'ai reçu suite à cette annonce* ». De l'autre côté, Charles Scibetta était « *impatient* » par rapport à cette décision qu'il affirme « *juste au vu des graves irrégularités commises* ». Il souhaite un débat avec le maire actuel, « *les yeux dans les yeux* ». Nul doute que l'explication ne sera pas tendre et que cet affrontement ne devra pas faire oublier d'autres candidats qui pourraient arbitrer le scrutin.

Pascal Gaymard

Partager :